14

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ

des sénateurs socialistes du Finistère

Conformément à nos engagements de septembre 2008, nous avons tenu tout au long de ces six années à vous informer très régulièrement de notre activité parlementaire. Dans quelques semaines, ce mandat touchera à sa fin et c'est pour nous l'occasion de passer en revue l'essentiel des actions que nous avons pu mener au Sénat ces dernières années, au service du département, tantôt dans l'opposition (trois années), tantôt dans la majorité sénatoriale (trois années). Durant ces six années, le débat parlementaire a beaucoup porté sur les sujets des territoires et des collectivités locales. Les finances locales et la réglementation des compétences déléguées ont largement nourri les discussions dans l'hémicycle.

Dans le souci de bien relayer vos préoccupations au Parlement, nous avons veillé à être en permanence à votre écoute sur le terrain et cette collaboration avec les uns et les autres a, nous en sommes convaincus, permis de produire un travail fructueux au service de nos collectivités et de nos concitoyens.

Le présent compte rendu a vocation à permettre de mieux apprécier l'étendue des sujets sur lesquels nous avons été amenés à vous accompagner et à relayer vos préoccupations. Il vous permettra aussi de porter un jugement sur le travail que nous nous sommes efforcés de fournir de façon efficace, tout au long du mandat.

Dans l'esprit du dialogue qui a été le nôtre durant ces six années, nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin.

François MARC

Maryvonne BLONDIN

Jean-Luc FICHET

Le Sénat en première ligne pour la défense des collectivités locales

Le Sénat a porté une attention constante aux préoccupations des territoires. À l'issue du renouvellement sénatorial de septembre 2011 et à l'initiative du nouveau Président Jean-Pierre BEL, une vaste consultation des élus a été entreprise afin de redonner la parole aux territoires (déclinaison locale à Quimper en septembre 2012). Rassemblant 900 élus, incluant une délégation d'élus finistériens, des États Généraux de la Démocratie territoriale ont été organisés les 4 et 5 octobre 2012 au Sénat. Désireux de prendre en compte la diversité des territoires, notamment dans la répartition des ressources ou l'exercice de leurs missions, le Sénat a confirmé son engagement et sa responsabilité à l'égard des élu-e-s et des acteurs du développement local. Il s'est également investi sur la simplification des normes et la mise en place d'un statut de l'élu, textes adoptés à l'unanimité. La Chambre Haute s'est mobilisée sur de nombreux autres sujets, comme la réforme de l'urbanisme, la défense de la ruralité, la préservation des services publics de proximité, l'école en milieu rural ou encore l'actualisation de la loi littoral (+ d'info en page 20).

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES DE F. MARC, M. BLONDIN ET J.-L. FICHET

Moyenne de l'activité respective de chacun des trois sénateurs durant les 6 années :

- 898 interventions en commission
- 1 160 interventions en séance publique
- 280 questions
- 154 amendements déposés en leur nom (ou au nom de leur commission)
- 25 rapports législatifs ou d'information

+ d'info sur nossenateurs.fr et
http://www.senat.fr/senateur/marc_francois98046x.html
http://www.senat.fr/senateur/blondin_maryvonne08043v.html
http://www.senat.fr/senateur/fichet_jean_luc08045x.html

Un champ d'action élargi

Vice-président de la Commission des finances jusqu'en juin 2012, François MARC a été nommé Rapporteur général de cette commission le 20 juin 2012, à l'unanimité. Cette fonction consiste à superviser l'ensemble des textes financiers et exige une présence assidue et systématique, en commission et en séance. Dans ce cadre, F.MARC s'est investi sur les questions économiques, financières et fiscales de portée nationale et internationale. À l'écoute des élus locaux, il a toujours adopté une position constructive à l'égard des territoires et œuvré à la recherche de solutions concrètes. Tout au long de son mandat, il a assuré auprès des élus du Finistère un partage d'informations utiles à la gestion publique locale : envoi de synthèses à l'issue de chaque budget, diffusion de notes d'information, participation à des réunions d'échange sur le terrain.

Un Engagement pour le redressement des finances publiques, dans la justice

D'abord dans l'opposition puis au sein de la majorité, F. MARC a toujours tenu un **discours de vérité sur le diagnostic porté sur les finances publiques.**

- En tant que vice-président de la commission des finances, il est régulièrement intervenu au nom du groupe socialiste sur les questions budgétaires et financières, alertant sur les finances publiques exsangues et **dénonçant les abandons de recettes consentis par l'État.** Dans le débat sur l'évolution de la dette, il rappelait en 2009 le niveau insupportable de l'endettement et les solutions de sortie de crise. La Cour des comptes établissait alors que l'essentiel du déficit structurel provenait des décisions gouvernementales de baisse des recettes depuis 2002. Devant la crise des finances publiques et le malaise social, il a appelé, au nom du groupe socialiste, à la **suppression du bouclier fiscal** *(séance du 20.05.10)* et est intervenu dans le 2e Projet de loi de finances rectificative en 2011 **pour démontrer que la rigueur issue des choix fiscaux était injustement répartie.**
- Après le changement de majorité et en tant que Rapporteur général de la commission des finances, il a piloté l'examen au Sénat de l'ensemble des textes à caractère budgétaire et s'est constamment attaché dans ses travaux à **concilier respect du sérieux budgétaire, justice fiscale et compétitivité.** Par exemple, dans le budget pour 2013, il a fait compléter les mesures permettant de **préserver les ménages les plus modestes des effets du gel du barème de l'impôt sur le revenu.**

F. MARC en séance au Sénat, lors de l'un des nombreux débats budgétaires (juillet 2012).

Rencontre au Sénat avec Madame Aung San Suu Kyi, la célèbre opposante birmane incarnant la lutte pour les droits de l'homme (28 juin 2012).

IMPLICATION DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Président du groupe d'amitié France-Inde, F. MARC a accompagné le Président HOLLANDE dans sa visite à New-Delhi en février 2013 puis conduit en mars 2013 la délégation du groupe interparlementaire lors du déplacement visant à conforter un partenariat stratégique entre les deux pays. Président délégué du groupe France-Europe du Nord, il a par ailleurs développé de riches échanges avec la Suède et le Danemark sur la fiscalité verte en 2013. Dans le cadre d'un déplacement de la Commission des finances à Washington puis New-York portant sur les questions fiscales, budgétaires et monétaires, il a rencontré en mai 2013 des représentants des ministères, des cadres de l'administration et des sénateurs américains ainsi que des économistes, sur la régulation du secteur financier et du trading à « haute fréquence ».

Relever le niveau de croissance économique

Il a largement contribué à la mise en œuvre des réformes de compétitivité permettant de retrouver un sentier de croissance, notamment en :

- supervisant la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et son financement,
- puis en rapportant en 2012 le projet de loi relatif à la création de la Banque Publique d'Investissement. Depuis sa création, Bpifrance remplit pleinement son rôle pour pallier les difficultés d'accès au crédit et au capital des entreprises, et déploie aujourd'hui dans les territoires ses outils au service de toutes les PME.

Son action démontre une mobilisation constante pour réguler les marchés financiers et encadrer les banques, au service de l'économie réelle : désigné membre du groupe de travail parlementaire sur la crise financière internationale et le G20 (octobre 2008) puis du groupe sénatorial sur la crise financière et la régulation des marchés (février 2009), F. MARC a œuvré pour **une régulation du droit financier**, du droit boursier et du droit des sociétés. Il est intervenu sur le capitalisme financier lors de nombreuses interventions en séance (LF2009, LFR2009, loi TEPA…) et a déposé en 2008 avec les sénateurs socialistes une proposition de loi *(n° 54)* visant à réformer le statut des dirigeants de sociétés et à encadrer leurs rémunérations. Il a plaidé pour une meilleure régulation du système bancaire et financier, notamment dans :

- son rapport sur la proposition de résolution visant à une coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières (janvier 2013),
- le suivi du texte Lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière,

Visite de l'entreprise SATIMO à Plouzané (24 mai 2013).

- en 2013 lors de sa question d'actualité n° 0141G sur les paradis fiscaux,
- dans le cadre du texte sur la réforme bancaire en 2013.

UN CONTRÔLE ACCRU DES COMPTES DU SÉNAT

Président en 2012 de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, F. MARC a conduit l'ensemble des auditions sur la gestion financière et comptable du Sénat : mise en place d'une comptabilité analytique et d'indicateurs d'activité, mise en œuvre de la réforme de son administration et de sa maintenance. En 2012, le Sénat a réduit son budget de 3 %. Sur proposition de F. MARC, de nouvelles relations entre le Sénat et la Cour des comptes ont été initiées.

L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS DÉSORMAIS MIEUX PROTÉGÉE

Rapporteur de la proposition de loi sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence, F. MARC a permis de renforcer le dispositif et la protection des épargnants et de sécuriser le transfert des fonds vers la Caisse des dépôts.

Une Expertise reconnue et des propositions concrètes en matière de fiscalité

Durant son mandat, François MARC a œuvré en faveur une plus grande justice du système fiscal, tant entre citoyens, qu'entre entreprises.

Pour une fiscalité locale plus juste

F. MARC a initié **la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels et d'habitation,** ouvrant la voie à une évolution plus juste des impôts locaux pour l'avenir. Il a obtenu pour cela l'unanimité du Sénat. La feuille de route a été votée en Loi de finances 2012, sur la base de son rapport d'information n° 593. Par un amendement au Projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2012, il a réaffirmé les engagements gouvernementaux à corriger les inégalités du système fiscal local, **l'obsolescence des valeurs locatives étant source d'injustices fiscales** (entre territoires, entre contribuables locaux) et de nombreux contentieux. Les nouvelles valeurs locatives des locaux professionnels devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2015. **Dans le prolongement d'une proposition de loi déposée par F. MARC (n° 163), le Gouvernement a déposé un amendement au PLFR2013, prévoyant une expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation dans cinq départements représentatifs** (rapport remis au Parlement au plus tard le 30 septembre 2015). L'objectif étant à l'automne 2018, d'intégrer aux bases des impôts direct locaux les nouvelles valeurs locatives.

Intervention aux Journées parlementaires (Bordeaux, 22 septembre 2013), auprès de B. CAZENEUVE et C. ECKERT, alors respectivement Ministre du Budget et rapporteur du Budget à l'Assemblée.

François Marc

Plus de justice fiscale entre entreprises

La pression fiscale réelle supportée par les PME est plus importante que celle des grands groupes qui, au travers des dispositifs dérogatoires (niches, exonérations, abattements…) et de l'optimisation fiscale, bénéficient d'un taux d'impôt sur les sociétés bien inférieur voire même échappent intégralement à l'impôt. **Le 23 février 2011, F. MARC a déposé une proposition de loi** *(n° 321)* **pour améliorer la justice fiscale entre entreprises et le civisme fiscal,** de nature à permettre une rentrée fiscale de plus de 10 Md€.

Moderniser la fiscalité

Dans le respect de la discipline financière et en soutien à la croissance, F. MARC s'est attaché à trouver de nouvelles sources de financement, en conduisant un certain nombre de travaux consacrés à la **fiscalité environnementale** : table ronde sur la fiscalité écologique *(janvier 2013)*, intervention en séance sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre *(mars 2013)*. Présidant les rencontres parlementaires sur la fiscalité comportementale en juin 2013, il a fait des propositions qui ont été intégrées au PLF 2014. Il a également suivi les travaux sur la **fiscalité numérique** : table ronde sur le bilan de l'ouverture des jeux en ligne en avril 2013, dépôt d'une proposition de loi organique relative à la nomination du président de l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne *(PPL n° 812)*, auditions en 2014 consacrées au développement des monnaies virtuelles type Bitcoin…

Forum de l'agriculture, en présence de B. HAMON, alors Ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation (Ploudaniel, 18 mai 2013).

INVESTISSEMENT DANS LE DÉBAT EUROPÉEN

Membre de la commission des affaires européennes de 2009 à 2013, F. MARC s'est investi durant toute la durée de ce mandat sur les questions européennes.

▶ **Pour de nouvelles perspectives financières européennes :** Il est intervenu pour que soit trouvé un chemin équilibré, évitant tant le laxisme que l'austérité dans le débat sur les nouvelles perspectives financières européennes en octobre 2012, au travers de sa proposition de résolution (devenue résolution du Sénat en novembre 2012) appelant à ce que le budget de l'UE pour 2014-2020 puisse être un levier de relance collective, dans le PJL autorisant la ratification du traité sur la stabilité en octobre 2013, sur les nouvelles règles de gouvernance budgétaire européennes sur la procédure nationale en avril 2013, dans la préparation du débat d'orientation des finances publiques (juillet 2013).

▶ **Pour une Europe plus sociale :** Participant à la plupart des débats préalables au Conseil européen, il a par exemple encouragé en octobre 2013 le Gouvernement à appuyer la mise en place d'un tableau de bord comprenant des critères sociaux, s'appuyant sur son rapport n° 327 et la situation de l'industrie agroalimentaire en Bretagne, en proie à la concurrence des travailleurs détachés en Allemagne et demandé en juin 2013, une lutte plus active contre le dumping social.

Des Actions pour plus de justice et de solidarité entre les territoires

Plus de péréquation financière entre les territoires

La péréquation a été la grande oubliée des lois de décentralisation Raffarin et de la réforme de la taxe professionnelle. Des avancées étaient nécessaires. Tout au long de son mandat, François MARC a œuvré à renforcer la péréquation tant en provenance de l'État (verticale) qu'entre collectivités (horizontale).

▶ F. MARC a fait à ce titre des propositions lors du débat sur les mécanismes de péréquation et de répartition des ressources des collectivités en septembre 2010 et conduit les auditions du groupe de travail des sénateurs socialistes sur la péréquation.

Les **conclusions de son « plan d'urgence pour la péréquation » ont été présentées à la presse en juin 2011.**

▶ Dans le cadre des **débats sur le budget 2012,** il a imposé son point de vue portant sur la mise en route de la péréquation horizontale entre intercommunalités et communes et **défendu la mise en place du FPIC** (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Son amendement, voté au Sénat, a permis la mise en place d'un **mécanisme novateur pour organiser de façon équitable et équilibrée la contribution des collectivités à la péréquation** et sortir du débat de la stratification (effets de seuils évités permettant le consensus des Associations d'élus).

Inauguration SDIS de Landerneau, auprès du commandant de compagnie, de Didier LE GAC, président du SDIS29 et de François COLLEC, alors maire de Loperhet (20 septembre 2013).

- F. MARC a œuvré à ce qu'un bilan d'étape approfondi soit réalisé par le gouvernement avant d'aborder le budget 2013, afin de réaliser les changements nécessaires d'un dispositif encore très imparfait.
- Concentrant son travail parlementaire sur la recherche d'outils permettant d'atténuer les iniquités de richesses entre les territoires, il a ainsi vu **certaines des propositions issues des groupes de travail qu'il a dirigés, reprises dans les deux derniers programmes présidentiels.**
- En octobre 2012, il a **animé le 2e atelier des États généraux de la démocratie territoriale, *Garantir les moyens et l'efficacité de l'action publique locale.***
- Il s'est mobilisé dans le **budget 2014**, dans un contexte de restriction budgétaire globale, **pour que soit maintenue la solidarité territoriale.** Il a en ce sens sensibilisé les diverses parties-prenantes aux risques encourus par un gel de la péréquation : il est intervenu par exemple en faveur de la montée en puissance du fonds de péréquation horizontale du bloc communal, par une démarche auprès du Comité des Finances Locales (CFL). **La redistribution opérée par le FPIC bénéficie largement aux espaces ruraux, et ainsi à bon nombre d'EPCI finistériens.**
- Il a par ailleurs **soutenu la mise en place d'un fonds de soutien des dossiers des emprunts toxiques des collectivités locales.**
- Plus récemment, il a participé aux **travaux** sur le Pacte de confiance et de responsabilité dans les groupes de travail du CFL sur **l'évolution des dotations et la péréquation et dans le groupe « Matignon », consacré aux finances départementales. Avec 2 Mds€ de recettes nouvelles** pour faire face à leurs dépenses sociales, les départements sont ressortis consolidés de ces travaux. Son engagement à moderniser la péréquation verticale l'a conduit à alerter le Gouvernement sur la nécessité d'une véritable refonte de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale source de péréquation verticale de l'État vers les collectivités. Il a appelé à renforcer la fonction péréquatrice de la DGF. Le système actuel paraît trop inégalitaire en ce qui concerne la DGF par habitant selon les collectivités.

Réunion de travail sur les Énergies marines, à Brest, en présence de François HOLLANDE, de Frédéric CUVILLIER et de François CUILLANDRE (30 janvier 2012).

Une défense assumée des ressources financières locales

Le principal défi des élus est la question des ressources des collectivités territoriales et avec elle, celle des financements susceptibles d'être mobilisés pour l'investissement.

Le rappelant dans le cadre des questions cribles sur le malaise des territoires d'octobre 2011, F. MARC a défendu l'autonomie des collectivités à chaque fois qu'il en a eu l'occasion. En tant que Rapporteur général de la Commission des Finances ensuite, il s'est attaché à répondre aux difficultés concrètes de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale :

- Défense du maintien du mécanisme de régularisation de la DGF en novembre 2008.
- Défense de l'affectation aux départements du produit de la TIPP en décembre 2008.
- Relais des craintes des élus locaux en matière de péréquation en mars 2009.
- Intervention sur les défaillances des engagements gouvernementaux pris depuis 2002 en matière de décentralisation et de péréquation en juin 2009.
- Amendement au Budget 2009 visant à permettre aux collectivités de réaliser des économies sur leur réseau électrique.
- **Relais des craintes des maires s'agissant des conséquences financières de la réforme du recensement** (courrier au ministre de l'Intérieur en janvier 2009).
- Demande de **renvoi en commission en novembre 2011 du texte supprimant la Taxe Professionnelle…** rappelant dans le cadre du budget suivant que cette réforme avait coûté plus cher à l'État qu'annoncé (surcoût de 9,2 Md€).
- En juillet 2011, plusieurs de ses amendements ont été adoptés, permettant de résoudre certains problèmes se posant aux collectivités, comme le cas des intercommunalités qui devaient concomitamment gérer les conséquences de la suppression de la TP et l'achèvement de la carte intercommunale.
- Sur son initiative, le Sénat a ainsi enrichi le collectif budgétaire d'un volet « finances locales ».
- Contribuant par ailleurs à la recherche des **nécessaires ajustements législatifs** permettant aux collectivités de revenir sur **les modalités de fixation des bases de calcul de la cotisation minimale de CFE**, F. MARC a permis aux collectivités de recalculer la CFE des petites entreprises pour 2012.
- Dans le Budget 2014, il a œuvré à la **revalorisation du FCTVA**, qui n'était pas acquise dans la version initiale du texte.
- Reprenant l'amendement de F. MARC de l'automne 2013, le Sénat a adopté en mai 2014 le rétablissement de la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité), recette qui a représenté 1,4 milliard € en 2013 pour les communes.
- Membre de la Mission d'information sur la réforme des rythmes scolaires, il a en outre relayé les préoccupations des communes rurales et œuvré à la pérennisation des moyens financiers (questions écrites, courriers, interventions en auditions).

À l'Assemblée Générale des Maires du Finistère, F. MARC est intervenu auprès des élus présents sur les orientations budgétaires pour 2014 pour les collectivités (14 octobre 2013, Châteaulin).

François Marc

Un regard volontaire et attentif sur le développement local

Suivi et évaluation des outils au service des territoires et de leur économie

Désigné en juillet 2012 **membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations** (CDC), **F. MARC a supervisé la bonne mise en œuvre de l'enveloppe de prêts de long terme destinée à financer les projets des territoires (20 Mds€ sur la période 2013-2017)**, relayant auprès des élus locaux ces nouveaux outils de financement des projets locaux de la CDC. Il a saisi la direction générale de la CDC sur les besoins d'investissement des communes rurales en matière de réseau d'eau et d'assainissement et **obtenu à l'été 2013 l'élargissement de l'éligibilité à ces prêts** des travaux de création de ces réseaux, et plus seulement de rénovation.

Dans une logique d'évaluation des outils mis en œuvre par le gouvernement, il suit attentivement les **activités et financements de la CDC au service des collectivités territoriales** finistériennes. Dans le même esprit il suit de près **le travail des équipes de Bpifrance auprès des entreprises** (start-up TPE, PME, ETI), sur le territoire finistérien et breton. Bpifrance – avec l'aval et le soutien de la CDC – a récemment finalisé ses négociations avec l'entreprise SerMeta (premier employeur privé de Morlaix) pour l'accompagner dans sa reprise du capital et conforter son développement en Finistère.

Engagement continu pour l'accessibilité, l'attractivité territoriale et le rayonnement du Finistère

F. MARC s'est constamment battu pour améliorer l'accessibilité du Penn ar bed (notamment en tant que membre du groupe de travail sénatorial « régions enclavées »), tant pour :

- la liaison TGV Brest et Quimper à trois heures de Paris *(Question n° 0727S, Question n° 0982S, Question n° 22008, Question n° 04385, nombreux courriers aux ministres, interventions en audition, communiqués)*,
- améliorer les conditions de desserte aérienne de Brest et Quimper (ses demandes auprès du PDG d'Air France ont été entendues) ou encore pour éviter qu'un impôt mal pensé comme la « taxe Borloo » soit instauré sur nos voies express,
- le désenclavement du Centre Bretagne et le suivi de la poursuite des travaux et de mise à 2 x 2 voies sur la RN164 *(courrier, questions, question orale n° 0344S)*.

S'agissant de l'écotaxe, il a systématiquement défendu la gratuité des voies express, selon l'exigence de ne pas voir « ajouter du handicap au handicap ». Le 27 novembre 2008, F. MARC a voté contre l'article 60 du PLF 2009 instaurant l'écotaxe poids lourds ; ses amendements (défendus au nom des sénateurs socialistes bretons) visant à corriger le dispositif pour la Bretagne ayant été rejetés. Depuis 2008, il s'est constamment attaché à démontrer que le dispositif d'écotaxe mis en place par le précédent gouvernement était vicié et néfaste pour la Bretagne *(QE n° 12290, n° 18064, n° 04616, table-ronde de février 2011)*. Aujourd'hui supprimée, l'écotaxe est remplacée par le « péage de transit » qui prend largement en compte les préoccupations exprimées par F. MARC depuis 5 ans en Bretagne.

Il s'est mobilisé en faveur d'un aménagement numérique équilibré du territoire, gage d'attractivité pour la pointe finistérienne.

- Dans sa Question Orale d'avril 2009, il a demandé un abondement en zones rurales des dotations financières pour les NTIC et une péréquation financière nationale et régionale pour le déploiement du très haut débit.
- Dans le Budget 2009, rapporteur de la mission *Politique des territoires,* il s'est attaché à défendre auprès du ministère la question du haut-débit pour tous.

Enfin, concernant la **problématique de l'alimentation électrique de la Bretagne**, il a interrogé le gouvernement sur la dépendance énergétique dont souffre la région *(Question orale n° 0626S).*

Inauguration de « Ty trouv' too », commerce multiservice dont la survie a constitué un combat collectif, long de plusieurs années, pour la population, les élus locaux et l'intercommunalité (Le Tréhou, 22 mars 2013).

Deskiñ brezhoneg : ur chañs da reiñ da bep bugel a fell dezhañ

Conférence de presse sur la sensibilisation des enfants à la langue bretonne (18 février 2013 à l'École de Ploudiry qui bénéficie de l'intervention de la fédération SKED).

VIGILANCE QUANT À LA PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE

F. MARC a interpellé la Ministre sur la place donnée à la concertation dans la poursuite du processus de transformation des bureaux de poste (QE N° 10022) et saisi en 2014 le PDG du groupe La Poste et le Préfet sur le fonctionnement des prochaines commissions départementales. Ces démarches ont visé à défendre La Poste en milieu rural et le rôle des élus dans les arbitrages portant sur la présence postale territoriale dans le contrat 2014-2016.

Démonstration des usages du numérique dans les exploitations agricoles (Cuma de Plouarzel, le 13 mars 2014).

Volontarisme dans l'accompagnement des mutations économiques du Finistère

Pour une filière agricole et agroalimentaire bretonne d'avenir

Au travers de nombreuses interventions, F. MARC s'est exprimé sur la situation du monde agricole. Défendant l'agriculture et l'agroalimentaire bretons, il a eu de fréquents échanges avec les ministres et administrations concernés.

- Dans sa Question au Gouvernement *(n°0194G)*, il a interrogé le Ministre sur l'avenir de la **filière porcine**.
- En débat préalable au Conseil européen en juin 2013, il a demandé la création d'un Smic européen.
- Son amendement visant à **lutter plus efficacement contre la spéculation financière sur les matières premières agricoles** a été adopté *(réforme bancaire, juin 2013)*.
- Au-delà des Question écrites, courriers et interventions sur la préservation du foncier agricole, la lutte contre l'artificialisation des terres ou la réhabilitation des haies et des talus, il est intervenu dans l'examen de la LMAP en faveur d'une plus grande mutualisation et d'un modèle agricole plus solidaire *(amendement du 25 mai 2010)*.
- Grâce à sa mobilisation au Parlement, les coopératives agricoles et le secteur mutualiste ont échappé à une taxation de 100 M€ prévue dans le PLF2011.
- Son amendement visant à réduire le taux de TVA sur les engrais organiques a été voté en séance avec accord du Ministre en novembre 2013, favorisant ainsi les circuits courts, au bénéfice de l'environnement.
- Il s'est **personnellement investi dans la reconnaissance de la faisabilité du projet Lampaul Agro de reprise du site Gad.**

Plaidoyer pour l'Économie bleue : la mer et le littoral, source d'attractivité et d'emplois

François MARC exprime des positions claires en faveur des **Énergies Marines Renouvelables, facteurs d'attractivité et d'emploi dans le Finistère** *(QE n° 07722, n° 10169, tribune, relais à BPIfrance)* et appelle à l'accélération de leur déploiement.

Il a également :

- soutenu l'implantation à Brest de l'Ifremer *(QE n° 09113)* et de l'Agence de la Biodiversité *(courrier au Ministre)*.
- alerté le gouvernement sur le développement du tourisme, source de richesse pour le territoire *(QE n° 14371)*.
- interrogé le gouvernement sur l'activité des ports *(QE n° 11144, n° 15818, n° 15308)*.
- œuvré à la reconnaissance des Sciences de la Mer et du Littoral au sein des diplômes préparés à l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) *(amendement N° 277 rect. au projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche)*.

Le numérique au service des emplois locaux de demain

Conscient de la création d'emplois locaux à attendre du côté des entreprises du numérique, il a **soutenu la candidature de Brest à la labellisation « Métropole French Tech ».**

UNE ATTENTION RÉELLE PORTÉE AU LITTORAL ET AUX ÎLES

- **Membre du groupe « Mer et Littoral »**, F. MARC a cosigné les propositions présentées en janvier 2014 visant à remédier aux difficultés d'application de la loi Littoral.
- En sus du soutien apporté aux élus *(communiqué de presse sur le prix citron, février 2013)*, il a posé de nombreuses questions sur les notions de villages et de hameaux *(n° 09741, n° 10535)*, l'urbanisme insulaire *(n° 12659)*, l'éolien en zones littorales *(n° 18062)*, la récolte d'algues de rive *(Question orale n° 01895)*.
- En discussion budgétaire (nuit du 24 au 25 novembre 2010), il a vivement réagi en séance **contre la taxe dite « petit bateau »** qui aurait impacté plus de 10 % des foyers fiscaux du Finistère. La mesure a finalement été retirée.
- Il s'est également battu pour le maintien des ressources des îles. Au travers de Questions et rencontres avec les élus extraterritoriaux, il a porté une attention particulière aux îles du Ponant.
- L'éligibilité à la **fraction « parc naturel » de la DGF de Ouessant, Molène et Sein**, situées en parc naturel marin d'Iroise, était remise en cause dans le budget 2011. Membre de la CMP, **F. MARC a obtenu le rétablissement de la dotation**.

Inauguration de l'espace Éric Tabarly à Plouzané, en présence du maire, B. RIOUAL, de son équipe et des élus du secteur (29 septembre 2012).

Culture

Durant ces 6 années de mandat au sein de la commission culture, éducation et communication du Sénat, Maryvonne Blondin a travaillé sur de nombreuses thématiques culturelles et s'est investie dans plusieurs groupes d'études comme celui sur les Arts de la Scène, les Arts de la Rue et les Festivals en région dont elle est vice-présidente ainsi que celui sur le spectacle vivant dont elle a été coprésidente. Elle est en outre rapporteure pour avis du Budget Création et Spectacle vivant lors de l'examen des projets de lois de finances chaque fin d'année.

- Elle s'est mobilisée sur le problème de délivrance des visas pour les artistes étrangers venant en France ou la vente illicite de billets sur Internet (ex. : festival des Vieilles Charrues).
- **L'accès à la culture pour tous** est un engagement important qu'elle a défendu durant ce mandat.
- Elle a interrogé le gouvernement sur les moyens alloués à l'accompagnement des **artistes et créateurs en situation de handicap.** Elle a aussi défendu l'éducation artistique.
- Maryvonne Blondin a toujours été vigilante à la place des **pratiques amateurs** dans le domaine culturel, acteurs essentiels du rayonnement culturel dans notre territoire.
- **Mission Brucy, France 3 en régions :** le Ministère de la Culture a mis en place **une mission sur l'avenir de la télévision de proximité du service public** pour analyser et faire évoluer l'offre régionale et locale de France 3. Pour réaliser cet objectif, cette mission est accompagnée d'un **Comité de suivi** dont Maryvonne Blondin est membre.

Intermittents

Dès 2011, M. Blondin s'est saisie de la question de l'intermittence dans le secteur culturel. En 2013, **elle a présidé un groupe de travail sur ce thème** qui s'est concentré sur trois sujets importants que sont la réforme des annexes 8 et 10 relatives aux règles de l'assurance chômage, l'évolution des contrats de travail pour les intermittents artistes ou techniciens et les suites du rapport de la Cour des Comptes sur la caisse des congés payés du spectacle.

Elle a produit en 2013 un **rapport sénatorial intitulé *Régime des intermittents : « Réformer pour pérenniser »***, qui propose différentes pistes de réflexion, pour préserver et faire évoluer ce régime consubstantiel à la création artistique.

Elle a intégré le **Conseil national des professions du spectacle en juillet 2013 en tant que titulaire**, où siègent, pour la première fois, un représentant du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Culture et collectivités territoriales

Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans l'accessibilité de tous à la culture.

Maryvonne Blondin est intervenue à plusieurs reprises afin de rappeler ce principe et maintenir la culture dans le champ des compétences partagées. Elle a insisté sur la nécessité **d'accompagner financièrement les collectivités afin d'assurer une véritable démocratisation culturelle.**

Elle a pris une part active à la tenue d'une table ronde en février 2014 sur le thème de la décentralisation avec d'importants acteurs tant culturels que politiques.

Elle a été membre du **Groupe de travail concernant les transferts de patrimoine de l'État aux collectivités locales.**

Avec Anne Brucy à Brest, 2014.

Culture et Union européenne

Membre d'un groupe de travail sur les **dispositions Almunia** (commissaire européen) régissant les subventionnements de l'État et des collectivités territoriales aux secteurs culturels.

Elle a aussi contribué aux discussions sur **l'exception culturelle française.**

Pose de la première pierre de l'hôtel communautaire de la Cocopaq à Quimperlé, 2013.

Éducation et formation

L'École, en tant que premier vecteur public de socialisation, est essentielle pour **l'égalité des chances.** Maryvonne Blondin s'est donc régulièrement investie pour préserver la qualité du service public de l'enseignement. **Secrétaire de la Commission Culture, Éducation et Communication** du Sénat et de différents groupes de travail associés, elle s'est concrètement impliquée dans la **loi sur la Refondation de l'École** de juillet 2013.

Égalité des chances et réussite éducative

Lors des premières années de son mandat, elle a dénoncé la politique comptable du gouvernement Fillon qui a eu des effets immédiats sur la qualité de notre Ecole, en supprimant 80 000 postes d'enseignants, la formation des enseignants, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), ou en fermant des petites écoles. Tout ceci a notamment eu pour conséquence l'aggravation des inégalités scolaires et la précarisation du personnel.

Elle a cosigné **une proposition de loi visant à instaurer la scolarité obligatoire à trois ans.** Elle a aussi contribué à un **rapport collectif des sénateurs socialistes sur la question de l'égalité des chances** et est intervenue au Sénat lors d'une question orale avec débat, en appelant à refonder de manière globale le pacte éducatif.

Elle a pris une part active à l'examen et l'adoption de la **loi sur la Refondation de l'École, fortement enrichie par le Sénat.** Cette loi, donnant la priorité au primaire et au rétablissement d'une formation initiale des enseignants, traduit, de manière concrète, l'engagement du gouvernement socialiste à réduire les inégalités et renforcer la réussite des élèves.

L'égalité réelle doit aussi s'attacher à la **prise en compte spécifique de certains publics.** Maryvonne Blondin a constamment été attentive aux élèves en difficulté et en situation de handicap. Elle a aussi défendu l'égal accès des enfants aux loisirs, aux vacances et à l'éducation populaire.

Maryvonne Blondin en séance publique.

Santé scolaire

La santé des élèves est un sujet dont elle s'est emparée : c'est un facteur essentiel dans la réussite scolaire et l'égalité des chances.

Elle a **mis en place un groupe de travail sur la médecine scolaire**, visant à examiner ses missions, en perspective avec les moyens qui lui sont alloués. Le constat fait par l'OCDE est en effet alarmant : 45 % des élèves français souffrent de mal-être à l'école !

Lors de la loi de Refondation de l'École, Maryvonne Blondin est intervenue pour **défendre des amendements relatifs au renforcement de la santé scolaire.** Ses missions ont été clarifiées et étendues. La notion de parcours de santé a été introduite. Les missions de promotion de la santé ont été complétées par la détection précoce des problèmes de santé ou carences de soins : le renforcement de l'accueil, l'écoute et l'accompagnement individualisé des élèves, la participation au suivi épidémiologique, les troubles d'apprentissage, etc.

À l'occasion de différentes lois, elle a **évoqué la situation des professionnels médico-sociaux à l'école.** Lors de l'examen des crédits de la mission « enseignement scolaire » du projet de loi de finances pour 2014, elle a posé la question de l'insuffisance et de la répartition inégalitaire des assistants sociaux, des médecins et des psychologues scolaires.

MEMBRE DE NOMBREUSES MISSIONS D'INFORMATIONS

- Secrétaire d'une mission sur le métier d'enseignant ;
- Secrétaire de la mission d'information sur l'organisation territoriale du système scolaire et sur l'évaluation des expérimentations locales en matière d'éducation. Les sénateurs socialistes y ont fait de nombreuses propositions visant à mettre en place une véritable politique de lutte contre les inégalités scolaires, fondée notamment sur l'évolution des pratiques pédagogiques ;
- Membre de la mission commune d'information sur la réforme des rythmes scolaires. Elle est également cosignataire de la Tribune sur la réforme des rythmes scolaires publiée dans *Le Monde* le 24 mai 2014 ;
- Membre de la mission d'information sur les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), ex-IUFM, qui a pour objet de suivre leur mise en œuvre au sein des Universités.

Remise au Président du Sénat de l'ouvrage « Histoire sociale des langues de France » avec Fañch Broudic, 2014.

Maryvonne Blondin

Enseignants

Les droits des enseignants

Elle a participé à l'élaboration d'un rapport d'information sur la dégradation des conditions de travail et les tensions au sein des établissements. Plusieurs pistes de réforme susceptibles de restaurer la confiance dans l'école, grâce à une remise à plat de la formation de recrutement, y ont été proposées.

Interpellation du gouvernement sur **le statut des professeurs contractuels** ou encore sur les questions de la mobilité des enseignants et du niveau de recrutement.

La formation des enseignants

Enseigner, cela s'apprend ! Tout enseignant doit être formé. Dans le cadre de la mission, elle a pu constater la mise en place des 30 Espé sur le territoire national, parfois avec quelques difficultés, mais toujours avec la volonté d'assurer la meilleure formation possible.

Enseignement supérieur et Recherche

Elle a interpellé le gouvernement pour le maintien de la valeur nationale du **diplôme d'IUT**. Cette filière a montré son adéquation avec le monde de l'entreprise, prouvée par un taux d'insertion professionnelle très élevé.

Elle est cosignataire d'une **proposition de loi relative à l'attractivité universitaire de la France**.

Signature à Penmarc'h de la charte Ya d'ar brezhoneg, 2013.

Orientation et formation

Pour que notre système éducatif permette une insertion professionnelle réussie, l'orientation et la formation sont des enjeux essentiels dont Maryvonne Blondin s'est saisie :

- Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Soutien aux centres de formation d'Apprentissage, aux Maisons rurales et au réseau Information Jeunesse ;
- Dans la **loi sur le service civique**, elle a insisté sur la valorisation de cet engagement, réellement facilitateur d'insertion sur le marché du travail.

Enseignement en langue bretonne

Les langues régionales sont une richesse que l'école doit contribuer à transmettre. Maryvonne Blondin s'est engagée pour favoriser l'enseignement du breton à l'école. Son mandat de sénatrice, utilement complété par celui de déléguée à la langue bretonne au Conseil général, lui a permis d'agir sur ce sujet de différentes façons. En 2012, **elle a cosigné une proposition de loi constitutionnelle tendant à la reconnaissance des langues régionales.** Pour ce faire, il aura fallu, dès 2010, des interventions régulières auprès des gouvernements pour obtenir la discussion d'un projet de loi pour la promotion des langues régionales. **Grâce aux amendements qu'elle a défendus dans la loi sur la Refondation de l'École, les langues et cultures régionales sont donc inscrites dans le code de l'Éducation.**

Délégation aux droits des femmes

Membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances, vice-présidente de la **Commission spéciale sur la lutte contre le système prostitutionnel dont elle est vice-présidente**, elle s'est particulièrement investie pour les droits des femmes.

Lutte contre les violences

Violences faites aux femmes :

- cosignataire d'une proposition de résolution en 2010 afin de renforcer les politiques publiques et autres dispositifs visant à prévenir ces violences et à accompagner les victimes ;
- rapporteure pour avis d'un projet de loi d'adaptation en droit interne des directives européennes sur la prévention de la traite des êtres humains, les mariages forcés et la protection des victimes en 2013 ;
- **participation au Forum de l'ITES de Brest sur la question de la coopération internationale en matière de lutte contre la traite des êtres humains ;**
- intervention lors d'un débat en séance en février 2014 pour dénoncer le caractère systématique des violences faites aux femmes, en temps de guerre ou conflits, et qui doivent être dès lors reconnues comme crimes de guerre ;
- intervention le 5 mai 2014 en séance pour la **ratification de la Convention d'Istanbul** sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Intervention sur le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, 2013.

Égalité femmes / hommes

Rapporteure pour avis, en septembre 2013, sur le **projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**, elle a proposé différents amendements :

- sur le respect des droits des femmes dans le domaine de la communication audiovisuelle ;
- sur l'égal accès des femmes et des hommes au sein des **instances dirigeantes des fédérations sportives nationales** ;
- sur la **pénalité financière** pour les entreprises n'ayant pas transmis leur rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes ;
- sur l'amélioration de la situation complexe et très précaire des **« matermittentes »**, des futures mères qui relèvent du régime de l'intermittence du spectacle ;
- sur le renforcement du mécanisme de garantie contre les **impayés de pensions alimentaires**.

Elle a interrogé le gouvernement sur **l'emploi des femmes à bord des sous-marins français.** Elle a effectué une plongée de 2 jours afin de découvrir la réalité des conditions de vie et de travail à bord d'un sous-marin nucléaire. Le Ministre de la Défense a annoncé récemment l'arrivée, dès 2017, des femmes dans les sous-marins nucléaires français !

FEMMES ET CULTURE : RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE

Elle est intervenue pour mettre en avant l'importance et l'urgence de la **place des femmes dans l'art et la culture à tous les niveaux**, lors du débat du 16 octobre 2013. Le constat est alarmant ! Selon les chiffres publiés par la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques), on dénombre seulement 25 % de spectacles de théâtre mis en scène par des femmes, 15 % de femmes solistes instrumentistes et seulement 3 % de femmes chefs d'orchestre !

Droit des femmes

Elle a, à plusieurs reprises, interrogé le gouvernement sur des questions aussi importantes que les **politiques de contraception et d'IVG notamment en direction des jeunes**, la réduction des inégalités territoriales dans ce domaine et le renforcement de l'information.

Identité de genre et changement d'état civil

Plusieurs sollicitations locales ainsi que son mandat au Conseil de l'Europe l'ont amenée à se saisir de la question de l'identité de genre.

Libertés publiques

Elle a posé des questions écrites et orales concernant le droit à l'image des personnes incarcérées et sur les fouilles au corps ainsi que sur les conditions de vie dans les prisons.

Dans le Blue Bus de Bolloré lors de la visite à Quimper de l'Ambassadrice d'Allemagne en France, 2014.

Affaires sociales

Au cours de ce mandat, elle s'est intéressée aux questions liées au handicap, à la dépendance, à l'accès aux soins ou au logement, à la sécurité sociale.

- Elle s'est focalisée sur la dimension éducative, a dénoncé les manques de moyens et **les difficultés de scolarisation pour les enfants en situation de handicap** car si la loi de 2005 a permis une réelle augmentation du nombre de scolarisations en milieu ordinaire, celles-ci ne se réalisent pas toujours dans des conditions satisfaisantes (manque d'AVS, de places en CLIS et UPI, etc.).

Pose de la première pierre du Tep-Scan du CHIC, 2014.

- Question écrite en 2013 concernant l'intégration des étudiants en situation de handicap au sein de l'Université.
- Interpellations régulières sur les difficultés rencontrées par les MDPH aussi bien financièrement que statutairement.
- Cosignataire d'une proposition de loi visant à **faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap**.
- La problématique du vieillissement de la population est un sujet d'importance. Maryvonne Blondin a interpellé le gouvernement durant son mandat sur **l'avenir des services d'aide à domicile ou encore sur la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées ou dépendantes.** Elle a toujours affiché son soutien au principe de solidarité nationale, basé sur les capacités contributives de chacun.
- Enfin, elle a fait part de ses inquiétudes pour les plus démunis face à la **baisse des crédits du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD).**

Logement

- Intervention sur la question de **l'accès au logement des plus précaires**, lors des débats sur l'encadrement des loyers.
- Défense de deux amendements au projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.
- Dans le cadre de la Mission d'information sur la politique en faveur des jeunes, elle a dénoncé les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à leur premier logement autonome. **Ces travaux ont servi de support à l'élaboration du livre vert de Martin Hirsch.**

Maryvonne Blondin

Santé

L'accès aux soins de santé est un besoin vital dans nos territoires.

- Participation au débat sur l'importance de la **sécurité sociale des étudiants** en décembre 2013. Elle a mis en avant les difficultés d'accès aux soins pour ces derniers et les problèmes sanitaires qui en découlent avec le retour de certaines maladies disparues (20 % d'étudiants n'ont pas de couverture sociale).
- Intervention sur les questions concernant la **démographie pharmaceutique et médicale.**
- Questions écrites sur la nécessaire évolution du diplôme de préparateur en pharmacie dont le référentiel est devenu obsolète au regard des nouvelles missions des pharmaciens.
- Question orale sur la régulation de la formation des ostéopathes et sur la rédaction d'un référentiel de formation opposable.
- En outre, elle s'est fait le **relais des demandes des infirmiers** :

Opposition à l'obligation d'affiliation obligatoire à l'ordre national pour les infirmiers hospitaliers ;

Soutien aux infirmiers de l'éducation nationale.

- Dépôt d'un amendement au projet de loi portant réforme de l'hôpital en vue de **l'intégration universitaire de la formation de sage-femme.** Son adoption a permis à cette profession d'obtenir la **reconnaissance du diplôme au niveau de master.**
- Elle préside la conférence de territoire de santé n°2 depuis 2013.

Phagothérapie :

Elle s'est saisie du dossier des **bactériophages, virus naturels, mangeurs de bactéries, porteurs d'espoirs dans le domaine médical. La phagothérapie peut se révéler un complément à l'utilisation des antibiotiques.**

- Rencontre au Parlement européen le 17 septembre 2013 autour de la question de la place de la phagothérapie en Europe.

Elle a interrogé le gouvernement sur « les actions que le ministère de la santé envisage d'entreprendre, de façon coordonnée et interministérielle, pour étudier les possibilités de nouveaux traitements offertes par la phagothérapie ».

- Elle a demandé la position de l'INSERM sur la **question de l'antibiorésistance** lors de l'audition M. Yves Lévy et déposé un amendement au projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt afin de permettre une réduction de 25 % de l'utilisation des substances antibiotiques et d'utiliser des bactériophages.
- Soutien de **l'étude pré-clinique Phagoburn de la société Pherecydes Pharma** auprès du Ministre de la Défense. Rencontre avec l'équipe impliquée à l'hôpital militaire de Percy.
- **Visite de 2 start-up finistériennes sur les biotechnologies : Hémarina et ManRos therapeutics.**
- Participation au Congrès de Montpellier sur la question de l'antibiorésistance.

Visite à Hémarina à Morlaix, start-up bretonne innovante en biotechologies (hémoglobine des vers marins), 2014.

Conseil de l'Europe

- Concernant **les violences sexuelles faites aux enfants**, elle s'est mobilisée pour que de vrais moyens soient donnés à l'Éducation nationale pour le dépistage et l'accompagnement des enfants victimes d'agressions sexuelles.

Elle est, par ailleurs, référente du Sénat à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe pour la Convention de Lanzarote : « **campagne UN sur CINQ** » contre la violence sexuelle faite aux enfants.

- Elle travaille sur un rapport au Conseil de l'Europe : **« la violence dans et par les médias »**. Elle a organisé en décembre 2012 une réunion conjointe entre la Commission culture du Sénat et celle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe où ont été évoquées la nécessité de relancer l'éducation aux médias dès le plus jeune âge ainsi que la formation et l'information des parents et des enseignants.
- **Observatrice internationale** lors des élections législatives en novembre 2010 en République de Moldavie, des élections constituantes en Tunisie en octobre 2011, des élections législatives en Albanie en juin 2013, et des élections présidentielles en Ukraine en mai 2014.
- Intervention contre la **discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et le genre.**
- Condamnation de l'avortement sélectif en raison du genre.
- Condamnation de la stigmatisation des roms et intervention en faveur de leur intégration économique et sociale en Europe.
- **Défense du rôle des collectivités locales dans l'accès à la culture pour tous.**
- Intervention en faveur de l'intégration des élèves handicapés dans le système classique - « préconiser une éducation plus inclusive ».
- Représentante de l'APCE au Centre Européen Nord -Sud pour l'interdépendance et la solidarité mondiales.
- **La situation des jeunes en Europe : une génération sacrifiée ?**

« Bring back our girls » – soutien aux 200 lycéennes nigérianes enlevées, 2014.

Une implication constante au service du Finistère

Inauguration du local de la brigade nautique à Port-la-Forêt, 2010.

Soutien aux différentes filières économiques finistériennes : filières de production et filières agroalimentaires (reprise des abattoirs Gad - projet Lampaul Agro, Jean Caby à Ergué Gabéric, Boutet Nicolas à Rosporden).

Vigilance sur la carte scolaire et le maintien des postes d'enseignants.

Très concernée par l'accompagnement des élèves en difficulté et pour la réussite de tous, elle s'est mobilisée activement, à chaque rentrée, auprès du Ministre de l'Éducation Nationale ou de la DASEN, pour maintenir de bonnes conditions d'apprentissage :

- en 2009, l'école du Trévoux et le centre de formation Avel Mor ;
- en 2014, l'école Ferdinand Buisson à Quimper, etc.

Enseignement en langue bretonne : Soutien des projets locaux d'enseignement du breton à l'école publique et ouvertures de classes (Pluguffan, Tremeven, Coray…)

Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche :

- Interpellation du gouvernement sur l'avenir des IUT et en particulier celui de Quimper dans le cadre des lois LRU et ESR ;
- Défense d'un amendement pour le master des « sciences de la mer et du littoral » ;
- Mobilisation pour l'installation du « Pôle Mer » à Brest, etc.

Elle est régulièrement intervenue afin de défendre des projets structurants pour le Finistère, et notamment sur :

- la défense du tribunal de commerce de Quimper ;
- la situation de Pôle Emploi ;
- l'avenir du maillage douanier breton ;
- le démantèlement de la centrale de Brennilis ;
- la fermeture de la station Météo France et l'avenir du service public météorologique ;
- la défense du littoral et la notion de hameau et de village dans les zones littorales ;
- les bateaux du patrimoine ;
- le soutien à l'enseignement agricole et au centre d'apprentissage polyvalent de Quimper ;
- la défense de l'emploi sur la base aéronavale de Lanvéoc-Poulmic ;
- la gestion spécifique communale des ports ;
- les indemnités des maires des communes de moins de 3 500 habitants ;
- etc.

En février 2014, elle a posé une question au gouvernement sur les conséquences des intempéries sur la façade Atlantique.

Au départ de la Jeanne d'Arc, 2013.

Jean-Luc Fichet

Au cours de ces six années de mandat, Jean-Luc Fichet s'est investi à la Commission Culture et Éducation puis en 2012, à la Commission du Développement durable. Ce mandat lui a permis d'avoir ***un rôle d'alerte*** *afin que les préoccupations des communes du Finistère soient traduites au Parlement. Vice-président du Groupe socialiste depuis 2011, il s'est investi dans de nombreuses commissions afin de travailler les dossiers au plus près des réalités de terrain en rencontrant les acteurs concernés.* ***Ses six années de mandat reflètent ses engagements au service des collectivités territoriales du Finistère*** *sur des thématiques fortes que sont l'Agriculture, l'Éducation, la Démocratie locale et le Développement des territoires.*

Pour le maintien d'une agriculture au service des emplois

L'agriculture est un secteur essentiel de l'économie bretonne. Elle est un des principaux employeurs des habitants de nos communes. Au Sénat, Jean-Luc Fichet s'est appliqué à soutenir l'ensemble des filières de l'agro-alimentaire en participant à de nombreuses rencontres sur le terrain : Doux à Châteaulin le 10 décembre 2012 ; à Plabennec le 6 avril 2013 ; le 19 juillet 2013 à Lampaul Guimiliau ; le 20 juillet 2013 à Quimper sur Gad ; le 21 février 2014 à Guerlesquin avec Tilly-Sabco, etc.

Cette présence sur le terrain a toujours été l'occasion de relayer les attentes des salariés et des producteurs comme l'illustre la Question d'actualité au Gouvernement sur l'avenir de la filière avicole le 7 février 2013 ou celle sur la situation de l'agroalimentaire en Bretagne le 19 juin 2014.

Rééquilibrer les rapports de force entre les producteurs et la grande distribution

La loi du 17 mars 2014 sur la consommation dont il fut le **rapporteur pour avis** au nom de la Commission du développement durable, engage des réformes structurelles pour réduire la pression de la grande distribution sur les producteurs. Elle revoit les conditions de négociation, pour partir des coûts réels de production et non de l'offre que fait la grande distribution ; prévoit des mécanismes de révision des contrats en cas de forte volatilité des prix des matières premières ; favorise une plus grande transparence et définit de nouvelles sanctions administratives.

Sénateurs en visite Mission filière viande, juin 2013.

Manifestation de soutien à Gad, mai 2013.

LES RESPONSABILITÉS DE JEAN-LUC FICHET AU COURS DE SON MANDAT

- Délégation aux collectivités territoriales (2008-2014).
- Commission spéciale sur le projet de loi formation professionnelle (2009).
- Délégation nationale à la prospective : débat sur l'optimisation des moyens des collectivités (2010).
- Mission commune d'information sur les conséquences de la révision générale des politiques publiques pour les collectivités territoriales et les services publics locaux (2011).
- Comité de pilotage des États généraux des collectivités territoriales (2011).
- Mission commune d'information sur l'organisation territoriale du système scolaire (2011).
- Rapporteur au nom de la Délégation aux collectivités sur aménagement du territoire et économie (2013).
- Président du groupe de travail « présence médicale sur l'ensemble du territoire » (2013).
- Mission commune d'information sur la filière viande en France et en Europe (2013)
- Rapporteur pour avis au nom de la Commission du développement durable sur le projet de loi Consommation (2013).
- Rapporteur pour avis au nom de la Commission du développement durable sur le projet de loi ALUR (2013).
- Mission d'information sur les gaz de schistes (2013).
- Commission d'enquête sur les modalités du montage juridique et financier et l'environnement du contrat retenu *in fine* pour la mise en œuvre de l'écotaxe poids lourds (2014).

Mission sénatoriale sur la filière viande

Suite au scandale de la viande de cheval, Jean-Luc Fichet a participé en 2013 à la Mission commune d'information du Sénat sur la filière viande en France et en Europe. 62 auditions et un déplacement en Bretagne ont permis d'établir un diagnostic des difficultés de la filière. Cette mission a été l'occasion de relayer les problèmes rencontrés par les acteurs économiques du Finistère.

Répondant aux consommateurs et aux préoccupations des filières agro-alimentaires, plusieurs propositions de cette Mission se sont traduites concrètement dans les politiques publiques.

Jean-Luc Fichet est intervenu pour que la France soutienne un budget agricole européen ambitieux. **Les crédits de la Politique agricole commune (PAC)** ont été préservés pour la période 2014-2020 avec 63 milliards d'euros pour la France. L'enveloppe allouée au développement rural a été revalorisée de 15 %. **Les aides de la PAC seront mobilisées au service de l'emploi, de l'élevage, notamment dans les zones plus fragiles comme en Bretagne** et pour accompagner l'agriculture dans la nécessaire transition écologique. Lors du débat qui a eu lieu au Sénat le 2 juillet 2013, le sénateur finistérien a plus particulièrement relayé les inquiétudes de la filière porcine et de la filière avicole avec la fin des restitutions européennes.

Sur le dossier de **l'étiquetage de l'origine des viandes**, la Mission sénatoriale a accompagné le Gouvernement à Bruxelles afin de demander un étiquetage obligatoire de l'origine des viandes. C'est grâce à l'engagement des sénateurs que la France a inscrit **une obligation d'étiquetage de l'origine des viandes** dans la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation. De même, Jean-Luc Fichet soutient le Gouvernement et le Parlement européen qui se sont prononcés en faveur de dispositions obligatoires sur l'origine des viandes en Europe.

Retrouvez le rapport complet :
http://www.senat.fr/commission/missions/filiere_viande/

Mars 2012 au Salon de l'Agriculture avec les producteurs d'oignons de Roscoff et G.Bui, député.

Les principales propositions de la mission filière viande

- **Étiquetage pour toutes les viandes et les produits transformés** avec indication de manière obligatoire de l'origine nationale de la viande sur la carte des restaurants et en restauration collective scolaire.
- **Encadrer les « traders » de viande** avec un dispositif d'agrément pour les intermédiaires intervenant dans le négoce au niveau européen.
- **Instaurer un étiquetage obligatoire du mode d'abattage**, selon des modalités non stigmatisantes.
- **Contrôles renforcés et sanctions durcies.**
- **Soutien à une filière menacée** : application nationale de la PAC 2014-2020 qui amplifie la redistribution des aides vers l'élevage ; application du « choc de simplification » ; interdiction de la pratique des promotions à prix cassés ; double étiquetage des prix pour informer des prix payés au producteur.
- **Lutter contre le dumping social** pratiqué par certains pays européens.

Rencontre avec les anciens salariés de Gad en présence de Martin Shulz, février 2014.

Reconnaissance de tous les syndicats dans les instances professionnelles et les négociations

En 2010 déjà, l'examen de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a été l'occasion d'échanges avec les organisations syndicales agricoles. Jean-Luc Fichet a plaidé auprès de la précédente majorité pour une reconnaissance de l'ensemble de ces syndicats dans les instances professionnelles et dans les négociations. Ce combat a trouvé un appui législatif dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt adoptée le 15 avril 2014 par le Sénat.

Travailleurs détachés : le chantier avance

À l'occasion d'un échange avec le Ministre des Affaires européennes au Sénat en octobre 2013, Jean-Luc Fichet a insisté sur **la nécessité d'avancer des réponses au niveau européen contre une « concurrence déloyale et catastrophique ».** Le Sénat s'est saisi de cette question en adoptant à l'unanimité une proposition de résolution sur les normes européennes en matière de détachement des travailleurs.

Le 6 mai 2014, le Sénat a adopté **la proposition de loi socialiste visant à lutter contre les fraudes et les abus constatés lors des détachements de travailleurs et la concurrence déloyale.** Ce texte renforce les contrôles et les sanctions contre les entreprises qui abusent des recours aux travailleurs détachés d'un autre pays de l'Union Européenne. Adopté définitivement fin juin 2014, il donne au juge la possibilité de prononcer, à l'égard d'une personne condamnée définitivement pour des infractions de travail illégal, l'interdiction de percevoir toute aide publique pendant cinq ans.

Le métier d'herboriste : à la croisée de l'aménagement du territoire et de l'agriculture durable

La Bretagne a la chance d'accueillir de nombreux professionnels qui cultivent les plantes médicinales. Les citoyens sont demandeurs de transparence et d'informations sur ces plantes. Jean-Luc Fichet a animé un groupe de travail au Sénat qui a fait de nombreuses auditions des différents acteurs de la filière des plantes médicinales (producteurs, pharmaciens, cueilleurs, écoles…). Ce travail lui a permis de déposer au nom du groupe socialiste une **proposition de loi visant à créer un diplôme et organiser la profession d'herboriste,** le 12 juillet 2011. Ce texte vise à protéger les consommateurs de plantes en leur permettant d'avoir des conseils d'un professionnel reconnu et contrôlé. Il s'agit également de mieux contrôler les ressources, de favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et d'améliorer la prévention en matière de santé.

Pour en savoir + sur ce dossier :
http://www.jeanlucfichet.fr/wp-content/uploads/2011/07/Proposition-de-loi-Herboriste-12-juillet-2011.pdf

Jean-Luc Fichet

Encourager la promotion de nouveaux modèles agricoles

Jean-Luc Fichet est intervenu sur la nécessité pour nos territoires de développer une agriculture respectueuse de l'environnement et des Hommes. Le Gouvernement a présenté le 18 décembre 2012 son **projet agro-écologique** pour la France. Un programme national « ambition bio 2017 » est en cours d'élaboration et d'autres se mettent en place pour réduire le recours aux produits phytosanitaires, sortir du recours massif aux antibiotiques et favoriser la biodiversité.

Les sénateurs ont soutenu le maintien par la France **du principe de précaution sur l'utilisation des OGM** et la mise à plat du dispositif d'évaluation communautaire.

Retraites agricoles : des mesures de justice enfin adoptées

Le Sénat a examiné à l'automne 2013, **le projet de loi garantissant l'avenir des retraites,** essentiel pour préserver notre système de retraite par répartition. Le secteur agricole a connu de nombreuses mutations et il était urgent de réformer le système de retraite des exploitants et des non-salariés agricoles. La loi du 20 janvier 2014 représente **une avancée significative pour 800 000 non-salariés agricoles retraités** qui ont vu leurs pensions augmenter significativement avec :

- l'extension de la retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aides familiaux en attribuant des points gratuits aux personnes actuellement retraitées,
- la suppression de la durée minimale d'activité pour bénéficier des majorations,
- le seuil de 75 % du SMIC pour les pensions de retraite des chefs d'exploitation,
- la réversion de la retraite complémentaire obligatoire,
- le principe des droits combinés aux retraités qui bénéficient de la retraite complémentaire obligatoire,
- le bénéfice de la retraite proportionnelle aux périodes de longue maladie,
- la suppression de l'obligation d'avoir à justifier d'une durée d'assurance de 17,5 ans pour être éligible à la pension majorée de référence pour les non-salariés.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne

Le pacte de confiance entre la Bretagne et l'État, élaboré par élus et les forces vives de la région, en septembre 2013, constitue une réponse ambitieuse à la crise que traverse notre territoire. **Le Pacte d'avenir pour la Bretagne répond aux situations d'urgence et anticipe l'avenir en valorisant les atouts de notre région.** La culture, l'enseignement supérieur, la recherche, la mer et la pêche, l'agriculture et l'agro-alimentaire sont reconnus comme prioritaires.

Retrouvez le rapport :
http://www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-543-1-notice.html

Question d'actualité au Gouvernement mai 2011.

Jean-Luc Fichet a été **membre de la commission d'enquête sur les modalités du montage juridique et financier et l'environnement du contrat retenu *in fine* pour la mise en oeuvre de l'écotaxe poids lourds** qui a rendu son rapport le 20 mai 2014. Il est apparu que la société Ecomouv n'a pas fait preuve de la transparence attendue pendant toute la phase de mise au point du dispositif. Si la commission n'avait pas à se prononcer sur le bien-fondé de l'écotaxe, **le sénateur finistérien souligne l'importance de ne pas pénaliser les régions périphériques telles que la Bretagne**.

Retrouvez le rapport :
http://www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-543-1-notice.html

Redonner la parole aux élus

Élus du Finistère au Sénat lors du Congrès des Maires, novembre 2013.

Au cours de son mandat, Jean-Luc Fichet a tenu à être à l'écoute des élus locaux finistériens. Afin que les élus de terrain qui vivent et connaissent le territoire au quotidien aient une pleine reconnaissance de leur rôle et pour éviter que les réformes qui les concernent ne soient vécues comme des contraintes supplémentaires, Jean-Luc Fichet a souhaité au cours de son mandat porter leur parole.

Membre du Comité de pilotage des États généraux de la démocratie territoriale (EGDT), il a contribué à l'élaboration de la démarche nationale de concertation des élus avec une rencontre à Quimper en septembre 2012. Cette vaste consultation a dégagé 4 axes de travail essentiels :

- Les relations entre État et Collectivités et la nécessaire clarification des compétences.
- La garantie des moyens et l'efficacité de l'action publique.
- L'approfondissement de la démocratie locale.
- Les moyens de prendre en compte les spécificités des territoires.

La question récurrente du **statut de l'élu** avait été abordée par de nombreux participants, soucieux de maintenir la vitalité de la démocratie locale. Nombreux sont ceux qui avaient souligné combien le cadre législatif était inadapté à une plus grande diversité des élus et à la conciliation des fonctions électives avec une activité professionnelle.

Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Jean-Luc Fichet a participé à la rédaction de **la proposition de loi visant à faciliter l'exercice par les élus de leur mandat local.**

Adopté à l'unanimité au Sénat, ce texte apporte des améliorations notables en :

- fixant le taux maximal de l'indemnité allouée au maire dans les communes de moins de 3 500 habitants ;
- étendant le bénéfice de l'indemnité de fonction aux délégués des communautés de communes ayant reçu une délégation du président dans certaines limites ;
- excluant la fraction représentative des frais d'emploi des indemnités de fonction perçues par les élus locaux des revenus pris en compte pour le versement d'une prestation sociale sous condition de ressources ;
- abaissant de 20 000 à 10 000 habitants le seuil démographique des communes et communautés de communes dans lesquelles les adjoints au maire et les vice-présidents d'intercommunalité bénéficient du droit à suspension du contrat de travail ;
- maintenant le droit à réintégration professionnelle de l'ensemble des élus bénéficiaires jusqu'à deux mandats consécutifs ;
- doublant la durée de perception de l'allocation différentielle de fin de mandat de 6 mois à 1 an ;
- instituant un dispositif de VAE pour la délivrance d'un titre universitaire ;
- instaurant un plancher pour les dépenses de formation des élus à 3 % de l'enveloppe des indemnités de fonction.

Août 2013 Inauguration du centre hospitalier et de la maison de santé de Lanmeur.

Le Sénateur s'est félicité des garanties accordées aux élus locaux afin qu'ils accomplissent leur mission d'intérêt général dans de meilleures conditions.

SANTÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

Le sénateur est intervenu pour défendre la place des élus des territoires dans les conseils d'administration des hôpitaux contre la loi du 21 juillet 2009 sur l'hôpital.

Soutenir le rôle majeur des collectivités locales dans le développement des territoires

Défendre l'égalité des territoires dans l'accès aux services publics

Dès 2009, le sénateur s'est engagé contre la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et a souhaité que soit définie une nouvelle démarche de modernisation de l'action publique. Il a suivi au plus près les travaux de la mission sur « les conséquences de la révision générale des politiques publiques pour les collectivités territoriales et les services publics locaux ». Il a déposé et soutenu un amendement sur le projet de loi sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité en 2010 afin de défendre l'égalité des citoyens dans l'accès à l'électricité.

Lutter contre la diminution des services publics, **éviter les fractures territoriales** et maintenir le principe d'égalité des citoyens dans la République.

Avec les élus de BRUDED à Lanmeur, mai 2013.

DES ACTIONS CONCRÈTES

- sauvegarde du collège de Plougasnou 2009 ;
- maintien de France Télécom à Morlaix 2009 ;
- maintien du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Morlaix 2010 ;
- Question au Gouvernement sur l'avenir de la sous-préfecture de Morlaix 2011.

Jean-Luc Fichet a été rapporteur pour la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation d'un rapport publié le 20 février 2013 : « **Les collectivités et le développement économique : vers une nouvelle étape ?** » Les collectivités locales sont de plus en plus investies dans le développement économique. Leur implication rend possible des politiques adaptées aux spécificités des territoires, en lien avec les autres politiques menées à cette échelle, que ce soit en matière de formation, d'emploi, de transport. Il faut aujourd'hui toujours soutenir ces collectivités : le rapport de Jean-Luc Fichet examine quelques pistes en ce sens.

http://www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-372-notice.html

Jean-Luc Fichet

L'accès aux soins pour tous : agir vraiment !

Jean-Luc Fichet a présidé un groupe de travail sénatorial sur la présence médicale. Son rapport « Déserts médicaux : Agir vraiment » a été adopté à l'unanimité en février 2013. Le nombre de médecins n'a jamais été aussi grand en France, mais on assiste depuis quelques années à la formation de zones sous-dotées où les patients éprouvent des difficultés à accéder aux soins dans des conditions de délais et de proximité satisfaisantes. Ces déserts médicaux correspondent souvent à des territoires ruraux, mais aussi à certaines villes moyennes ou zones périurbaines. **L'accès aux soins fait partie du socle de services indispensables qui conditionnent l'attractivité d'un territoire.** Les maires en sont pleinement conscients. L'absence de médecin pose un problème majeur d'égalité des territoires et d'égalité entre les citoyens. De nombreux élus cherchent des solutions. La ministre de la Santé a pris 12 engagements pour un Pacte Territoire-Santé, à l'automne 2013. **Le Sénateur souhaite aller plus loin au regard d'une situation de plus en plus compliquée pour les communes.** Si les solutions prennent forcément du temps, il estime que des mesures plus volontaristes sont indispensables dans le seul souci de l'intérêt général.

Jean-Luc Fichet siège au Conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne comme représentant des maires du Finistère. Cette fonction est primordiale pour le Finistère où les élus sont en attente de réponses sur les questions sanitaires et sociales. Il a fait inscrire dans les priorités de l'ARS la lutte contre les déserts médicaux, particulièrement dans les îles (22 mars 2011).

Les principales propositions contre les déserts médicaux

- Revoir la conception des études de médecine pour mieux préparer les étudiants à la pratique libérale (modifier la sélection en première année ; ouvrir le contenu des études à la gestion, l'économie de la santé… ; rendre obligatoire les stages en médecine générale ; régionaliser les épreuves « classantes »…).
- Améliorer l'accès aux soins en favorisant le regroupement, les rémunérations forfaitaires et la médecine salariée.
- Promouvoir les incitations financières existantes.
- Étendre aux médecins le conventionnement sélectif en fonction des zones d'installation comme cela existe pour les pharmaciens, les infirmiers et les kinés et instaurer une obligation pour les médecins spécialistes d'exercer pendant 2 ans à la fin de leurs études dans des hôpitaux de proximité.

Ces mesures vitales devront se mettre en place en lien avec les hôpitaux de proximité afin de créer des pôles de santé par territoire au plus près de nos concitoyens.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce rapport à l'adresse suivante :
http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201302/un_rapport_du_senat_formule_des_recommandations_pour_mettre_fin_aux_deserts

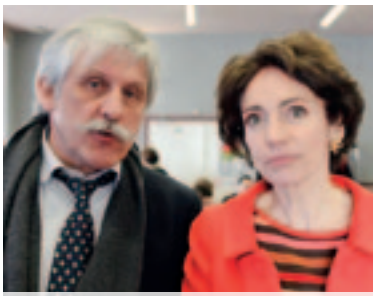

À Quimper avec Marisol Touraine, Ministre de la Santé dans le cadre du Pacte santé territoire, février 2013.

Défense des consommateurs

Rapporteur au nom de la commission du développement durable sur le projet de loi Consommation présenté en 2013, il a porté une loi de vie quotidienne qui parle aux Français en proposant des mesures concrètes, efficaces et perceptibles immédiatement. Parmi ces mesures : l'extension de la protection des indications géographiques aux produits manufacturés a permis au granit breton d'être officiellement reconnu.

Enfin, et toujours dans l'intérêt du consommateur, cette loi rétablit un équilibre entre fournisseurs et distributeurs, entre consommateurs et professionnels, grâce à la mise en place de l'action de groupe, disposition emblématique que les sénateurs socialistes ont soutenue avec force.

Lutter contre la fracture numérique du territoire

Le déploiement des réseaux à très haut débit en fibre optique représente un enjeu industriel majeur pour le Finistère, un levier pour la compétitivité pour les entreprises et surtout un facteur essentiel d'aménagement de nos territoires et de développement de nouveaux services innovants. **Aujourd'hui, l'installation dans une commune est conditionnée par l'accès à internet.** Le très haut débit est une urgence vitale pour les territoires bretons.

Jean-Luc Fichet est intervenu à de nombreuses reprises en séance publique et en commission, interpellant les ministres, sur la nécessité d'assurer une couverture numérique correcte à l'ensemble des territoires. En février 2012, le Sénat a adopté **une proposition de loi visant « à assurer un véritable haut débit pour tous ».**

La Bretagne ne pouvait pas se contenter d'un projet qui desservirait les villes en oubliant le monde rural. A été décidée une stratégie régionale commune, à savoir : **une prise installée en zone dense = une prise installée en territoire éloigné.**

Inauguration de la caserne de Plouigneau, octobre 2010.

Éducation et enseignement supérieur : l'avenir de nos collectivités

Parce que l'école est essentielle à l'avenir de nos territoires, Jean-Luc Fichet est intervenu à plusieurs reprises au cours de son mandat pour défendre l'enseignement public, de l'accueil des enfants de 2 ans à de meilleures conditions de travail à l'université.

Contre les conditions de financement des écoles privées

Une commune n'aura à s'acquitter d'une contribution pour le financement d'un élève dans l'enseignement privé que sous certaines conditions. Cette bataille a été gagnée en 2009 grâce à l'appui des sénateurs socialistes au débat.

Accueil des enfants handicapés

Jean-Luc Fichet a dénoncé le manque de places dans les instituts spécialisés. Il a écrit au Ministre de l'Éducation Nationale en mai 2009 contre la suppression de deux demi-postes d'enseignants dans les IME de St-Martin-des-Champs et de Carhaix. Il a de nouveau interpellé le Ministre pour l'alerter sur la situation difficile des familles d'enfants handicapés. Ce sujet a enfin fait l'objet d'une question au Gouvernement le 22 septembre 2009.

Sur l'avenir de l'école maternelle

Membre de la **mission commune d'information sur l'organisation territoriale du système scolaire** en 2009, le sénateur a rappelé à de nombreuses reprises l'importance de **l'accueil des enfants de deux ans** à la maternelle. Démantelée sous la précédente majorité, une **circulaire du 15 janvier 2013** fixe le cadre humain, pédagogique et institutionnel de cet accueil. Dès la rentrée 2013, 3 000 postes ont été affectés à l'accueil des enfants de moins de trois ans. Interpellé sur les difficultés que connaissent certains établissements scolaires pour accueillir les enfants de moins de trois ans, Jean-Luc Fichet a adressé en janvier 2014 une question écrite au ministre de l'éducation nationale sur ce sujet.

Inauguration ESAT Saint Pol de Léon, septembre 2013.

Le Sénat a adopté un texte fondamental pour l'école de demain

La majorité sénatoriale a adopté, le 25 mai 2013, **le projet de loi pour la refondation de l'école de la République.**

Création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, redéfinition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, création et formation au service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance, enseignement obligatoire d'une langue vivante étrangère au début de la scolarité obligatoire, **reconnaissance des langues régionales dans l'enseignement** (point sur lequel les Sénateurs Bretons se sont particulièrement investis) et soutien à la scolarisation des enfants en situation de handicap, autant de priorités qui traduisent concrètement l'engagement du sénateur vis-à-vis de la jeunesse.

Il est mis fin aux suppressions d'emploi et au non remplacements des départs en retraite. 60 000 postes sont programmés sur le quinquennat. Dans le contexte budgétaire actuel, c'est un effort considérable.

Cette loi renforce les principes fondateurs du service public de l'éducation nationale, principes fondateurs que Jean-Luc Fichet a constamment défendus au cours de son mandat.

Améliorer la Validation des Acquis de l'Expérience

En 2009, Jean-Luc Fichet, membre de la commission spéciale sur le projet de loi de formation professionnelle, a proposé une meilleure prise en charge des jeunes qui sortent du système sans qualification et la mise en place d'une formation tout au long de la vie pour chaque travailleur (séance publique du 21 septembre 2009).

Rencontre avec les élèves du collège de Plougasnou, mai 2009.

Relais des inquiétudes sur l'enseignement supérieur

Les travaux de Jean-Luc Fichet ont porté sur les conséquences de la loi sur l'autonomie des universités du 10 août 2007. Il est intervenu sur la proposition de loi relative aux activités immobilières des établissements supérieurs (17 novembre 2010) pour dénoncer **le risque que seules les grandes universités aient les moyens d'attirer des financements privés.** Il a également participé au débat sur le budget de l'université pour 2011 (1er décembre 2010) contre une privatisation rampante du patrimoine immobilier. Jean-Luc Fichet s'est fait, à plusieurs reprises, le relais des IUT dont le maillage est essentiel pour nos territoires.

Pour conserver les spécificités et les atouts de l'enseignement agricole

Jean-Luc Fichet a dénoncé les suppressions de postes qui entraînent le refus de nombreux élèves. Il a participé en novembre 2009 à Paris au lancement d'un groupe de réflexion : **« Pour une autre ambition pour l'enseignement agricole et les territoires ruraux »**. Il est intervenu lors de la loi de modernisation agricole en mai 2010 pour dénoncer le manque de financement de cet enseignement essentiel pour les jeunes. Il s'est également inquiété durant l'été 2010 de l'avenir du budget de l'enseignement agricole. Il a participé avec les syndicats d'enseignants au Comité permanent pour la défense et le développement de l'enseignement agricole public (Guingamp le 5 septembre 2011).

Contacts

François MARC

Permanence

Julie Binois
Caroline Brémond

2, rue de la Mairie
29 800 La Roche-Maurice
Tél. : 02 98 20 48 70
Fax : 02 98 20 48 74
contact@francois-marc.com

Sénat

Tiphaine Vançon

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tel : 01 42 34 43 75
Fax : 01 42 34 43 74
f.marc@senat.fr

www.facebook.com/francoismarc.officiel?ref=hl
twitter.com/FMARC_Senat

Maryvonne BLONDIN

Permanence

Jocelyne Laversin
Laurence Vignon

21, rue le Déan
29 000 Quimper
Tél. : 02 98 52 24 72
Fax : 02 98 52 27 94
maryvonne.blondin29@orange.fr
www.maryvonne-blondin.fr

Sénat

Tiphaine Vançon

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tel : 01 42 34 43 75
Fax : 01 42 34 43 74
m.blondin@senat.fr

www.facebook.com/maryvonne.blondin
twitter.com/@m_blondin

Jean-Luc FICHET

Permanence

Patricia Abiven
Hélène Sablon

10, place Tanguy Prigent
29 620 Lanmeur
Tél. : 02 98 78 81 59
Fax : 02 98 67 57 48
jlfichet.senat@orange.fr
www.jeanlucfichet.fr

Sénat

Julie Lamandé

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tel : 01 42 34 28 22
Fax : 01 42 34 41 36
jl.fichet@senat.fr

www.facebook.com/jeanluc.fichet
twitter.com/jlffichet

Parole redonnée aux territoires

À l'issue du renouvellement sénatorial de septembre 2011 et à l'initiative du nouveau Président Jean-Pierre BEL et du groupe des sénateurs socialistes, des **États Généraux de la Démocratie Territoriale** ont été organisés. Suite à cette vaste consultation des territoires (Quimper, puis Paris), le Sénat a rapidement travaillé à la simplification des normes et à la mise en place d'un statut de l'élu (textes adoptés à l'unanimité).

L'avenir des territoires ruraux

Tout au long du mandat, les trois sénateurs se sont mobilisés pour la prise en compte des préoccupations des territoires ruraux et de leur population (proposition de loi n° 541 instaurant un **pacte territorial** et un **bouclier rural** pour une égalité territoriale des services publics).

RÉFORME TERRITORIALE : BMO DEVIENT MÉTROPOLE

Dans la continuité des États généraux de la démocratie territoriale, le premier texte de Gouvernement visant à réformer la décentralisation a permis à la Communauté urbaine Brest Métropole Océane de prétendre au nouveau statut de métropole, ce qui sera bénéfique à la pointe finistérienne dans son ensemble.

PLU : Capacité de décision des communes préservée

Les trois sénateurs ont plaidé contre le caractère obligatoire du transfert du PLU à l'intercommunalité initié par le projet de loi « ALUR » et ont contribué à faire définitivement adopter le dispositif de **minorité de blocage.**

Défense des filières économiques d'avenir de nos territoires

Les difficultés de l'agriculture impactent durement les territoires ruraux. Visant la bonne santé de l'**économie rurale**, les trois sénateurs ont défendu l'avenir des filières (porcine, avicole, laitière, saumon) au travers de multiples démarches visant à améliorer le mécanisme de formation des prix agricoles, la préservation du pouvoir économique des organisations de producteurs, la revalorisation des retraites agricoles, le maintien des comités locaux départementaux de la pêche maritime…

Réforme des rythmes scolaires : Des moyens financiers à pérenniser

Conscient que la nouvelle organisation du temps scolaire votée en 2013 dans le cadre de la Refondation de l'École pouvait poser des difficultés aux territoires moins pourvus, le Sénat a créé une mission commune d'information sur la réforme des rythmes scolaires (F. MARC et M. BLONDIN en sont membres). Relayant les préoccupations des élus du Finistère, les trois sénateurs ont sensibilisé les pouvoirs publics sur les besoins d'ajustement et la nécessité de moyens financiers appropriés.

DES AVANCÉES CONCRÈTES POUR LA RECONNAISSANCE DES LANGUES RÉGIONALES

Grâce à des mesures défendues par les trois sénateurs, la version définitivement du projet de loi de **Refondation de l'École** supprime l'accord parental préalable introduit par les députés, élargit le recours aux langues régionales aux enseignants du second degré et prend en compte leur utilisation possible dans toutes les disciplines.

hippocampe.com • 477007 – 06/2014 • Crédits photos: Sénat / CL – Forum de Ploudaniel – SDIS – COCOPAQ – Mairie de Penmarc'h